



# INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES



## AAP 100% inclusion Une fabrique de la remobilisation

*Expérimenter des parcours  
de la remobilisation jusqu'à l'emploi durable  
dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences*

#competences

dgefp



# Ambition de l'AAP 100% inclusion

## **Expérimenter dans une logique de R&D sociale...**

des modèles d'action innovants, à une échelle maîtrisée, avec dispositif d'évaluation d'impact robuste et embarqué,

## **... à destination des publics peu ou pas qualifiés, résidant des QPV et des territoires ruraux**

et demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA ou toute personne en grande difficulté d'insertion professionnelle, quelque soit leur niveau de qualification,

## **... des parcours allant de la remobilisation à l'emploi ou à l'activité durable,**

parcours sans couture portés par un acteur ou un consortium d'acteurs,

## **... remettant les bénéficiaires eux-mêmes au cœur de l'action et de sa conception,**

en mobilisant de nouvelles approches de coaching ou d'engagement des bénéficiaires, inspirées par ce que nous apprennent les expériences locales et les travaux scientifiques, par exemple, en matière d'inclusion des plus fragiles

# Qui peut candidater ?

**N'importe quelle structure publique ou privée. La constitution de consortiums est encouragée.** Les porteurs de projets sont invités à prendre part à des démarches coopératives avec les acteurs du développement local dans leur diversité, institutions, y compris scolaires ou universitaires, associations de tous les secteurs, entreprises...

Les porteurs de projets pourront apporter des élts de réponse (outils numériques, partenariats, nouvelles méthodologies en matière de conception et d'engagement des bénéficiaires) leur permettant de:

- **repérer et remobiliser des publics « invisibles »** pour les institutions publiques,
- **les maintenir engagés tout au long du parcours**, y compris, si cela s'avère nécessaire, via des offres de solutions de mobilité,
- **stimuler la prise d'initiative, l'envie de la réussite et la capacité de leadership des bénéficiaires**,
- **tirer profit d'une diversité de situations d'apprentissage** (par le sport, la culture, l'engagement civique ou solidaire, la création d'activité, ...) **et de modalités pédagogiques** (enseignement de pair à pair, outils numériques, etc.) pour assurer la montée en compétences des bénéficiaires et leur accès à l'emploi ou à l'activité durable, par des voies qui leur soient adaptées.

# Comment candidater ?

- **L'appel à projets est ouvert pour une période de 12 mois, à compter du 4 juin 2018.** Les candidatures se font en ligne :  
<https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>
- L'instruction et la sélection des dossiers se feront en plusieurs vagues
- La dotation initiale de l'appel à projets est de 40M€.
- Pour être éligibles, les projets doivent présenter un budget d'au moins 2M€ pour une période couvrant 24 à 36 mois. La subvention par l'État pourra atteindre 80% des coûts pour les projets les plus novateurs.
- Les porteurs de projets doivent obligatoirement joindre à leur candidature un avis du PDEC ou équivalent sur au moins un territoire d'expérimentation et, dans la mesure du possible, un avis du CR.